

Montréal, le 4 avril 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
Miller Thomson  
1000, rue de la Gauchetière Ouest  
Bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5

**OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022  
Dossier R-4122-2020, Phase 5**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel jusqu'au 7 avril 2022, à 16h, pour déposer les pièces requises aux termes de la décision D-2022-040 et nécessaires à l'établissement des tarifs finaux de l'année 2022 dans le cadre de la phase 5 du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à Gazifère de déposer les pièces requises au plus tard le 7 avril 2022, à 16h.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(Véronique Dubois)**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd